

**Procès-verbal de séance
du Conseil Municipal
N° 07/2017
du 9 novembre 2017**

Le deux novembre deux mil dix-sept, convocation adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du neuf novembre deux mil dix-sept à vingt heures à la Mairie.

Date d'affichage de la convocation : **deux novembre 2017**

Conseillers élus : **23**

Conseillers en exercice : **23**

Conseillers présents : **16**

Procurations : **5**

Séance du 9 novembre 2017

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Sous la présidence de Monsieur Claude ZIMMERMANN, Maire

Mmes Valentine FRITSCH, Brigitte MULLER, Brigitte ROLL, Adjointes

MM. Olivier SCHLATTER, Alfred KLEITZ, Adjointes,

Mmes Christine GEBUS, Monique GRAD-ORAN, Annette GRIES.

MM. Pierre FEIDT, Amaury GUERRIER, Gilbert HUTTLER, Yan LONGERON, Thomas TRUMPF, Valentin SCHAEFFER, Steve WOLFFER.

Absents excusés :

M. Philippe FRIEDRICH qui donne procuration à M. Pierre FEIDT,

Mme Martine HUARD qui donne procuration à M. Amaury GUERRIER,

Mme Danièle MEYER qui donne procuration à M. Claude ZIMMERMANN,

M. Marc VOGEL qui donne procuration à Mme Brigitte MULLER,

M. Romaric WEIL qui donne procuration à M. Olivier SCHLATTER

M. Emmanuel JUNG

Mme Claudia SCHAEFFTER

Assistait en outre :

M. Pascal WINTZ, Directeur Général des Services

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2017**
3. **Ressources humaines**
 - 3.1. Contrat de Mme Fabienne ROSIN
 - 3.2. Contrat de Mme Angélique DESCHLER
4. **Vie intercommunale**
 - 4.1. Transfert de compétences et fiscalité professionnelle unique. Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.
 - 4.2. Attribution de compensation
5. **Urbanisme**
 - 5.1. Branchement eau potable + assainissement rue de l'Industrie
6. **Divers**
 - 6.1. Signature d'une convention avec Rosace visant à l'implantation de 3 armoires de distribution pour la fibre optique
7. **Informations**
 - 7.1. Droit de préemption urbain
 - 7.2. Agenda
 - 7.3. Divers

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Maire demande à M. Thomas TRUMPF s'il veut être le secrétaire de séance.

M. TRUMPF accepte volontiers cette proposition.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés APPROUVE le compte-rendu de la séance du 12 octobre 2017.

3. Ressources humaines (informations)

3.1. Contrat de Mme Fabienne ROSIN

M. le Maire informe le Conseil qu'après l'ouverture du poste lors du Conseil Municipal de juillet, Mme Fabienne ROSIN a été recrutée en tant qu'ATSEM

3.2. Contrat de Mme Angélique DESCHLER

M. le Maire informe le Conseil que suite à la demande de Mme HESCHUNG de prolongation de sa mise en disponibilité, Mme Angélique DESCHLER assurera son remplacement.

4. Vie intercommunale

4.1. Transfert de compétences et fiscalité professionnelle unique.

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'en séance du 21 septembre 2017, la Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau a approuvé les nouveaux statuts de l'EPCI, suite à la fusion intervenue au 1er janvier 2017.

Les modifications proposées ont pour conséquence de transférer à l'intercommunalité de nouvelles compétences et les charges qui y sont liées (notamment SDIS, zones d'activités) et de restituer des compétences aux Communes de l'ex périmètre de Marmoutier-Sommerau (notamment voirie communale, scolaire, secrétariat de Mairie).

L'article 1609 nonies C du code général des impôts pose la règle que le transfert de compétences entre la Communauté de Communes et ses Communes membres donne lieu à compensation des charges nettes qui y sont liées. Les mouvements financiers entre EPCI/Communes sont opérés à travers des « attributions de compensation » (AC). Le calcul des dites compensations, incombe à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), qui les consigne dans un document de synthèse soumis à l'approbation des Communes Membres. Parallèlement aux AC inhérentes aux transferts de compétences, les AC incluent aussi la part de la fiscalité professionnelle que les Communes ont perdu au profit de la ComCom lorsque celle-ci fonctionne sous le régime de la fiscalité professionnelle unique.

Le Maire soumet à l'assemblée le rapport de la CLECT qui a travaillé, à l'occasion de plusieurs réunions, sur le transfert de charges, rapport dont le Conseil de Communauté a pris connaissance lors de la séance communautaire du 21 septembre dernier.

Décision du Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-5

VU le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 nonies C

VU la délibération de la Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau en date du 21 septembre 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés DECIDE :

- d'approuver le rapport de la CLECT et le montant de l'attribution de compensation calculé pour la Commune
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces qui seraient nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

5. Urbanisme

5.1. Branchement eau potable + assainissement rue de l'Industrie

Monsieur le Maire explique que dans un premier temps, la vente des terrains zone Eigen était prévue sans viabilisation. Après discussion avec les futurs propriétaires, et passage en Commission Technique, le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune prenne en charge les travaux de réseau d'eau potable et d'assainissement jusqu'à la limite des trois parcelles vendues.

Un devis dans ce sens a été demandé au SDEA et les premières estimations ramèneraient le prix du raccordement de chaque parcelle à environ 4.000 € H.T. pour l'assainissement et environ 1.200 € H.T. pour l'arrivée d'eau soit un total de +/- 15.600 € pour l'opération.

M. le Maire ajoute que la Commission Technique a donné un Avis favorable au projet.

M. HUTTLER déclare être favorable à l'aménagement de la zone mais déplore l'absence d'un plan d'ensemble et plus particulièrement celle d'une aire de retournement pourtant indispensable au bout d'une impasse.

M. le Maire annonce que plusieurs discussions sont en cours. Carrefour envisage de créer une station de lavage à côté de la future station à essence, les Transports Malgogne ont également confirmé leur intérêt pour racheter une parcelle à l'arrière de leur terrain et la société HANNECARD pourrait être intéressée si l'extension de leur usine ne pouvait se faire sur le site actuel en raison du PPRI.

Concernant la zone de retournement M. le Maire explique qu'une zone de retournement avait été effectivement prévue dans le projet réalisé par le Bureau Carbiener sur le site de l'ancienne centrale à béton, mais que cela dépendra avant tout de la configuration des implantations. Il indique que le Conseil Départemental a même envisagé un bouclage de la future voie en passant entre les entreprises Heschung et Trumpf, permettant ainsi de densifier la zone par l'utilisation des espaces naturels existants derrière et entre ces deux entreprises

M. le Maire rappelle que la compétence Développement Economique est du ressort de la Communauté de Communes depuis le 1^{er} janvier 2017, et que même si les terrains nous appartiennent nous ne sommes plus décideurs pour tous ces projets d'implantations et d'aménagement.

Mme GRIES demande le coût des différents travaux réalisés et le bilan économique de l'implantation de ces trois entreprises.

M. le Maire rappelle les différents travaux entrepris et leurs coûts : arpentage des terrains pour 5.000 €, destruction de la plateforme en béton et égalisation du terrain pour 22.000 € et enfin travaux de branchements pour 15.000 €. Soit un total de 42.000 € (hors acquisitions des terrains) pour une vente valorisée à 240.000 €.

Il en résulte que l'aménagement et la cession de ces terrains pour la Commune est une opération largement positive.

M. HUTTLER évoque l'article paru dans les DNA et inspiré par un riverain de la zone, et sollicite des informations complémentaires de la part du Maire.

M. le Maire rappelle les enjeux liés aux projets d'implantation et indique que tous les règlements encadrant la pollution ou les nuisances sonores sont et seront respectés. Concernant des conflits ou des intérêts personnels, M. Le Maire indique qu'il a bien reçu un courrier de M. Ludwig qui stigmatisait les remblais faits en zone Eigen (alors qu'il ne s'agissait justement que d'un nivelage après évacuation de la plateforme en béton) alors que lui-même avait procédé à d'importants remblais en zone PPRI.

Décision du Conseil Municipal

VU l'avis favorable de la Commission Technique,

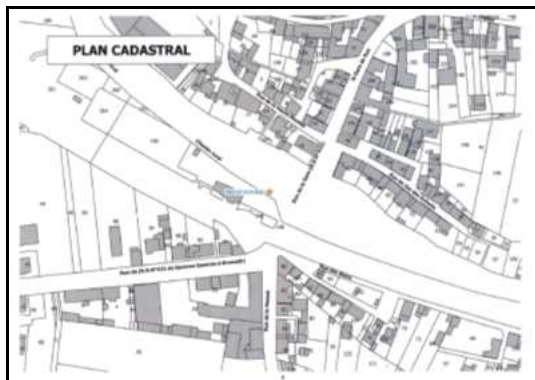
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés DECIDE :

- de donner un AVIS FAVORABLE pour les travaux de branchement d'eau potable et d'assainissement rue de l'Industrie
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ces travaux.

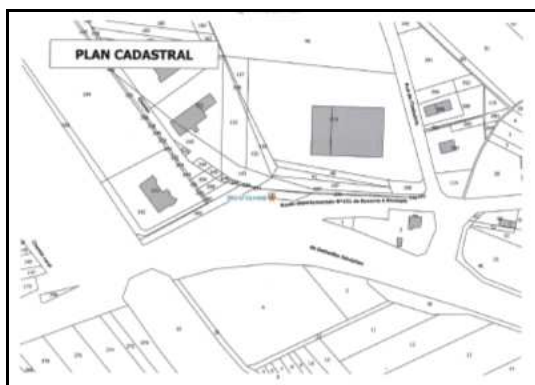
6. Divers

6.1. Signature d'une convention avec Rosace visant à l'implantation de 3 armoires de distribution pour la fibre optique

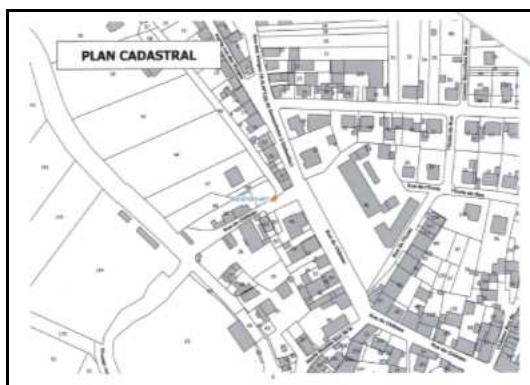
Rosace, l'opérateur retenu pour le déploiement de la fibre en Alsace, souhaite implanter trois armoires de distribution sur la commune. Après discussions et visite de terrain, les emplacements retenus sont :



Près de la gare sur le chemin rural (domaine privé communal)



Rue du Canal (domaine public routier)



Rue du Château (domaine public routier)

L'implantation de ces armoires nécessite une convention entre la Commune et l'opérateur pour l'armoire implanté sur le domaine privé communal et de prendre un arrêté de permission de voirie pour les deux autres situées sur le domaine public routier. Dans ce dernier cas, la Commune percevra une redevance d'occupation du domaine public.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'implantation de ces armoires.

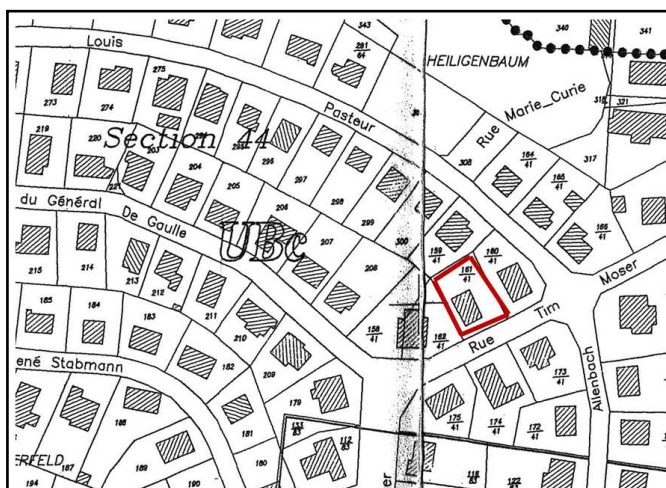
Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés DECIDE :

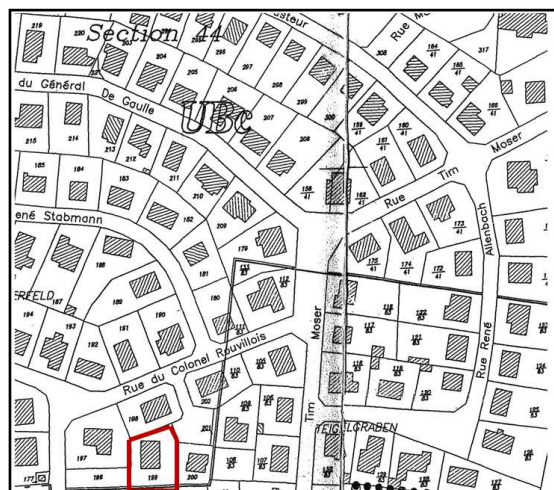
- de donner un AVIS FAVORABLE pour l'implantation des armoires de distribution de ROSACE aux emplacements indiqués ci-dessus
- d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents liés à cette implantation.

7. Informations

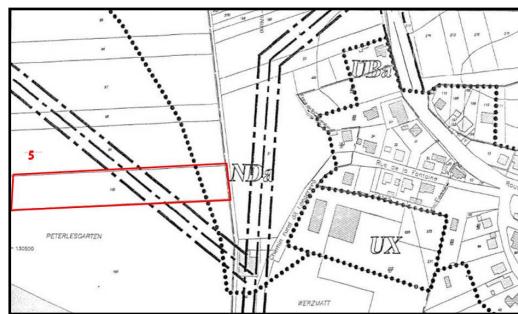
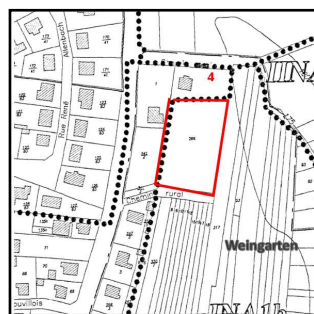
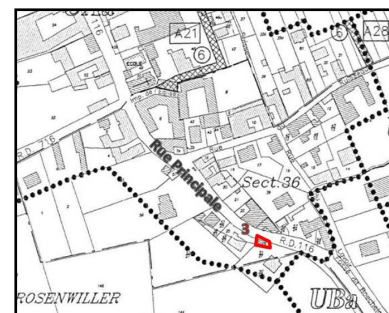
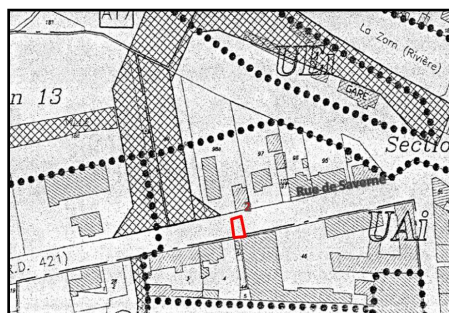
7.1. Droit de préemption urbain



S44 - P 161
14 Rue Tim Moser



S44 - P 199/64
19 Rue du Colonel Rouvillois



Vente ES en interne

Poste de transformateur

S 10 – P39 (Rue du Moulin) **1**

S 12 – P47/6 (Rue de Saverne) **2**

S 36 – P 26 (Rue Principale) **3**

Terrain non bâti

S 49 – P 414/7 (Weingarten) **4**

S 61 – P 100 (Peterlesgarten) **5**

7.2. Agenda

- 11 novembre : Célébration de l'Armistice
- 14 novembre : Réunion publique du PLU
- 21 novembre : Réunion avec les parents d'élèves pour le périscolaire
- 10 décembre : Fête de Noël des Aînés

7.3. Divers

M. Huttler déplore que l'on ait partiellement modifié le sens du texte intitulé "Projet de transfert de la Mairie au Hohgraben : le point de vue du groupe minoritaire", paru dans le Bulletin Communal d'octobre 2017, en y ajoutant délibérément deux mots. Le texte original est : "Si le groupe minoritaire salue l'engagement de la municipalité dans le projet Mairie, il n'en a pas pour autant approuvé le transfert au Hohgraben", et non, "...approuvé en majorité..."

Alfred Kleitz fait le point sur les différents chantiers :

- **Quartier Rouvillois.** Les travaux d'eau potable ont démarré, la conduite principale est sous pression et les branchements devraient être réalisés la semaine prochaine. Ensuite la route sera refermée avec du concassé, jusqu'au printemps où démarreront les travaux de réfection de la voirie.
- **Rue du Moulin.** Les travaux ont commencé
- **Chemin de la Speck.** Travaux finis. M. le Maire précise qu'il y aura un avenant positif d'environ 2.000 € dû à la réalisation d'une portion supplémentaire de chemin vers le site du Club de Canoé
- **Liaison Lupstein.** Travaux finis. Impossibilité d'élargir le trottoir sur le pont des mesures ont montré que celui-ci bougeait sur ses assises. Un marquage léger sera fait pour sécuriser le passage piéton ?

Police Municipale. Se basant sur la persistance des problèmes de stationnement et de déjections canines, M. Huttler sollicite un bilan sur l'efficacité de la Police Municipale Intercommunale engagée par la commune. M. le Maire rappelle que la convention porte sur un temps d'intervention de 2 demi-journées par mois et que de la concertation nous sommes passés à la répression.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 heures 25